Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 31 juillet 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M[e] Philip Thibodeau
Conseiller juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau pour une station de gaz naturel comprimé à Laval (Dossier R-4033-2018)

Maître Thibodeau,

Une erreur s'est glissée à la référence (iv) de la question 1 de la demande de renseignements n[o] 3 que la Régie de l'énergie transmettait à Énergir le 30 juillet 2018. Veuillez plutôt remplacer la référence (iv) par la suivante :

(iv) Énergir dépose une analyse financière, en tenant compte de l'approche intégrant l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette dans le flux monétaire du Projet.

- Aux lignes 33 et 34 de la référence, l'analyse financière prend en considération des volumes de ventes constants à partir de l'année 7 jusqu'à l'année 40 du Projet, établis sur la base d'un seul client.
- Aux lignes 159 et 161 de la référence, l'analyse financière présente les montants en contribution tarifaire et en contribution tarifaire actualisée cumulée pour chacune des 40 années du Projet. Notamment, à l'année 7 du Projet, l'analyse établit une contribution tarifaire de -10 176 $ et une contribution tarifaire actualisée cumulée de +339 485 $; tandis qu'à de l'année 11, une contribution tarifaire de -16 816 $ et une contribution tarifaire actualisée cumulée de +305 254 $, selon l'hypothèse que le contrat est renouvelé au cours de la vie utile des installations.

Veuillez agréer, Maître Thibodeau, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml